Office of the Superintendent of Financial Institutions

1992-93 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1993-III-17
ISBN 0-660-57023-8

Printed on recycled paper

Imprimé sur du papier recyclé

1992-93 Estimates

Part III

Office of the Superintendent of Financial Institutions

2-03875/

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on background, objectives and planning perspective and performance information; these form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authority from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that readers may require. The table of contents provides a detailed guide to each section. In addition, references are made throughout to allow readers to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 - Part II of the Estimates 4
B. Use of 1990-91 Authorities - Volume II of the Public Accounts 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93 and Recent Performance 6
1. Highlights 6
2. Summary of Financial Requirements 7
B. Background 9
1. Mandate 9
2. Program Objective 9
3. Program Description 9
4. Program Organization for Delivery 10
C Planning Perspective 12
1. External Factors Influencing the Program 12
2. Initiatives 12
D. Program Effectiveness 12
E. Program Performance Information 13
1. Industry Supervision 13
2. Services to Government 15
3. Corporate Issues and Projects 16

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources 18
1. Financial Requirements by Object 18
2. Personnel Requirements 19
3. Revenue 20
4. Net Cost of Program 21
B. Policy on Cost Recovery 21
C. Legal Mandate - Additional Information 21

Index 24

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates	1991-92 Main Estimates
	Office of the Superintendent of Financial Institutions		
40	Program expenditures	2,657	3,262
	Total Agency	2,657	3,262

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1992-93 Main Estimates
	Office of the Superintendent of Financial Institutions	
40	Superintendent of Financial Institutions - Program expenditures	2,657,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates				
	Budgetary			Total	1991-92 Main Estimates
	Operating	Capital	Less: Revenues credited to the vote		
Financial Institutions Supervision and Actuarial Services	44,466	480	42,289	2,657	3,262
	44,466	480	42,289	2,657	3,262

B. Use of 1990-91 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total available for use	Actual Use
	Office of the Superintendent of Financial Institutions			
25	Program expenditures	3,140,000	3,688,000	3,675,128
(S)	Civil service insurance actuarial liability adjustment		392,021	392,021
(S)	Payments to defray the expenses arising out of the operations of the Office pursuant to Sections 16 and 17 of the Office of the Superintendent of Financial Institutions Act. Total authorized limit shall not at any time exceed by more than $40,000,000 the total of the assessments and revenues received and authorized to be spent subject to Treasury Board approval		38,299,683	*(290,556)
	Total Program - Budgetary	3,140,000	42,379,704	3,776,593

* Net of expenditures of $36,534,745 and revenues of $36,825,301.

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93 and Recent Performance

The Office of the Superintendent of Financial Institutions plays a major role with respect to implementing the federal government objective of maintaining public confidence in the Canadian financial services system. The principal activities relate to supervising financial institutions and pension plans and to providing actuarial and related services to the federal government. The following highlights show plans and recent accomplishments. More information is provided primarily in the Program Performance Information section of this Expenditure Plan.

1. Highlights

- establish a methodology development group among whose tasks will be drafting common methodology guides for use in the Office's examinations of all federally regulated financial institutions (see page 16);
- design, test and implement the compliance portion of the Examination Framework for moderate and low risk; high risk work was completed in 1990-91 (see page 16);
- finalize and implement capital adequacy rules for federally regulated trust and loan companies and life insurance companies (see page 16);
- test a methodology for detecting interest risk and foreign exchange risk and determining appropriate capital requirements for institutions taking high risk positions (see page 16);
- implement analytical and procedural steps required to track the performance of institutions under the new prudent portfolio regime (see page 16);
- continue to develop and document a system for identifying and monitoring system-wide indicators and industry trends (see page 16);
- continued revision of data reporting requirements for federally supervised financial institutions (see page 16).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements ($000)

	Estimates 1992-93			Forecast 1991-92		
	Expenditures	Revenue Credited to Vote	Net Expenditures	Expenditures	Revenue Credited to Vote	Net Expenditures
Supervision of Financial Institutions and Pension Plans	41,804	41,804	0	45,193	38,141	7,052
Actuarial Services	3,142	485	2,657	4,074	912	3,162
	44,946	42,289	2,657	49,267	39,053	10,214
Person-years			417			407

Note: Thirty-four of these person-years are required to provide Actuarial Services. See Figure 7, page 19, for additional information on person-years.

Explanation of Change: Total expenditure for 1992-93 is 9% or $4.3 million lower than the 1991-92 forecast expenditures. The main components of the change are:

	($000)
• decrease in administrative expenses expected to be incurred in connection with the liquidation of supervised insurance companies (see page 14 for further details)	(2,600)
• one-time expenses incurred in 1991-92 in connection with control of Bank of Credit and Commerce Canada and Standard Trust and Standard Loan Company (see page 13 for further details)	(1,900)
• conversion of actuarial services data processing from mainframe to PC environment - project completed in 1991-92	(1,100)
• salaries and employee benefits related to increase in person-year utilization and provision for salary increases	1,800
• other operating and maintenance	(500)

Explanation of Forecast: The forecast expenditure of $49.3 million for 1991-92 is $5.3 million higher than the Main Estimates for that year. This is primarily attributable to higher-than-expected administrative expenses in 1991-92 related to the liquidation of insolvent property and casualty insurance companies ($3.3 million) and costs associated with control of Bank of Credit and Commerce Canada and Standard Trust and Standard Loan Company ($1.9 million).

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1990-91 Financial Performance ($000)

	1990-91					
	Estimates			Actual		
	Expenditures	Revenue Credited to Vote	Net Expenditures	Expenditures	Revenue Credited to Vote	Net Expenditures
Supervision of Financial Institutions and Pension Plans	37,510	36,838	672	37,132	36,267	865
Actuarial Services	2,991	523	2,468	3,078	558	2,520
	40,501	37,361	3,140	40,210	36,825	3,385
Person-years*			394			389

* See figure 7 page 19, for additional information on person-years.

B. Background

1. Mandate

The Office of the Superintendent of Financial Institutions, established in 1987 through the amalgamation of the Department of Insurance and the Office of the Inspector General of Banks, is responsible for regulating and supervising banks, insurance, trust, loan, and investment companies and co-operative credit societies that are licensed or registered by the federal government and for supervising federally regulated private sector pension plans. The Office also has specific responsibility under various Acts for providing actuarial services and advice.

The deputy head of the Office is the Superintendent of Financial Institutions and the responsible Minister is the Minister of Finance.

Further information and a list of the statutes administered are in Section II of the Plan (see page 21 for details).

2. Program Objective

To maintain public confidence in the Canadian financial services system through developing and administering a supervisory framework that seeks to ensure that federally regulated financial institutions and pension plans are able to meet their obligations as they fall due; and to provide actuarial services and advice to the government with respect to programs in operation or under development.

3. Program Description

The Office supervises about 600 financial institutions and over 1,000 pension plans. The pension plans are employer-sponsored plans that are subject to provisions of the Pension Benefits Standards Act, 1985. In addition, on a cost-recovery basis, the Office carries out reviews of certain provincially chartered institutions through federal-provincial agreements or as an agent of the Canada Deposit Insurance Corporation. There are 43 institutions that come under Office examination by virtue of the relationships. Total assets of the financial institutions supervised by the Office amount to approximately $930 billion, and the assets of the supervised pension plans are about $36 billion.

The Office is responsible for preparing actuarial reports pursuant to the Public Pensions Reporting Act and the Canada Pension Plan. It also prepares various other statutory reports on government pension and insurance programs and provides actuarial services and advice to other government departments.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure and Organization: The Office has one activity and two sub-activities, Supervision of Financial Institutions and Pension Plans, and Actuarial Services. The Office is divided into four sectors; three are headed by Deputy Superintendents and the fourth by a Senior Corporate Adviser.

The Office is organized on the basis of industry sectors. Although the head office is in Ottawa, examinations for all institutions are managed out of Toronto and from offices in Montreal, Vancouver, and Winnipeg.

The Deposit-Taking Institutions Sector supervises the banks, trust, loan, and investment companies and the co-operative credit societies. The Insurance and Pensions Sector oversees the life and property and casualty insurance companies and the fraternal benefit societies, supervises pension plans, and provides actuarial advice to government, including specific advice to Revenue Canada Taxation on pension plans. Policy, professional support and rulings are provided by the Regulatory Policy Sector. Communications and public affairs activities, personnel, systems, finance, administration and data validation are provided by Management Services.

Figure 3: 1992-93 Resources by Organization/Sub-Activity ($000)

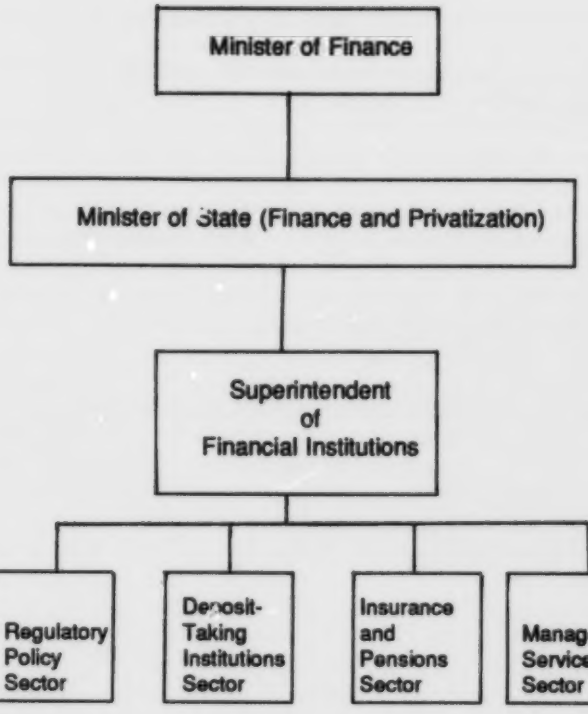

Sub-Activity	Regulatory Policy Sector	Deposit-Taking Institutions Sector	Insurance and Pensions Sector	Management Services Sector	Totals
	$	$	$	$	$
Supervision of Financial Institutions & Pension Plans	4,687	7,784	*20,879	8,454	41,804
Actuarial Services			3,142		3,142
Totals	4,687	7,784	24,021	8,454	44,946
Person-Years**	56	93	167	101	417

* Resources for Insurance and Pensions Sector include $6,900,000 for expenses related to winding up insolvent property and casualty insurance companies (see page 14).

** Because the Office is a separate employer, its person-years are not subject to Treasury Board control.

C. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

A high degree of complexity and uncertainty continues to affect regulatory activity in the financial sector, particularly in the current economic environment. During 1991-92, the Office was required to take control of three deposit-taking financial institutions, Standard Trust Company, Standard Loan Company, and the Bank of Credit and Commerce Canada.

New legislation pertaining to trust and loan companies, banks, insurance companies and co-operative credit societies was passed recently in the House of Commons. New rules permit greater scope to institutions to expand their business lines. They are combined with more stringent rules in areas such as conflict of interest and self-dealing. As these reforms are implemented, they will have a significant effect on the operations of the Office.

As various provinces implement financial reform programs, the need for a set of consistent and strong standards grows. In addition, the ability of Canadian institutions to compete effectively in international markets is increasingly a function of the confidence that they can command in the global marketplace. The Office continues to be vigilant in ensuring that the standards implemented at the federal level protect the soundness of the financial system without placing Canadian institutions at a competitive disadvantage internationally.

2. Initiatives

Other than the major ongoing activities identified in Highlights (see page 6) which include responses to external factors, the Office has no new initiatives that would change the nature or direction of its program for 1992-93. Updates with respect to activities and projects referred to in previous expenditure plans are in the Program Performance Information section of this Plan.

D. Program Effectiveness

The measures of effectiveness of the Office's programs are the degree to which the institutions under its supervision remain solvent, success achieved in dealing with troubled institutions, and success achieved in keeping loss to depositors to a minimum in the case of a failed institution. The Office continues to make changes in its supervisory methodology and has devoted increasing time and attention to compliance issues. The changes are designed to improve the focus of the Office's on-site examinations by stressing those areas of greatest risk and ensuring that critical areas of conformity with legislation are reviewed. The increasing use of technology, combined with the increase in the frequency of reports from some industry segments has significantly strengthened the Office's monitoring capacity.

The costs associated with supervision are borne by the supervised institutions and pension plans. The Office is doing its utmost to exercise due care and prudence in terms of its spending.

E. Program Performance Information

The next two subsections provide performance and resource information for the Office's two broad responsibility areas -- industry supervision, and actuarial services to government. A third subsection provides information about those corporate issues and projects that span more than one industry sector or Office activity. Resource requirements are shown in Figure 1 on page 7.

1. Industry Supervision

Banks: During 1990-91, the Office carried out on-site examinations of the 67 chartered banks and provided interpretations and rulings in relation to banking activities. Work continued to refine capital adequacy standards for banks and to prepare Canadian banks for their implementation by 1992. The Office continued to participate in meetings of the Bank for International Settlements (BIS) during 1990-91 to advance the development of these standards and to discuss other supervisory issues of importance to bank regulators. Fifty-eight person-years were devoted to direct supervision of banks, and costs assessed against banks amounted to $7.0 million. These costs represent not only direct time and other operating costs but also a proportion of executive, policy and general overhead expenses assigned on the basis of the direct time spent. During 1991-92, the Office took control of a Schedule II Bank, Bank of Credit and Commerce Canada. The Bank is now in liquidation.

For 1992-93, we expect that 62 person-years will be directly involved with the supervision of banks. Total costs are expected to be $8.2 million; this will translate into a 6% increase in the assessments over the forecast 1991-92 level of $7.7 million for regular expenses.

Other Deposit-Taking Institutions: There are 37 trust companies, 30 loan companies, 18 investment companies and 7 co-operative credit associations operating under federal statutes. Examinations are carried out regularly in each institution and, as with the banks, monitoring is continuous. In addition, the Office examines 43 institutions on behalf of either the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC) or certain provinces. During 1991-92, the Office took control of two companies, Standard Trust Company and Standard Loan Company. They are now in liquidation.

Forty-eight direct person-years were expended on this activity in 1990-91, and $5.9 million, including related executive, policy and overhead costs, was assessed against these institutions. In addition, $0.5 million was recovered from CDIC for services provided to that organization.

For 1992-93, we expect that some 55 person-years of direct supervisory effort will be devoted to deposit-taking institutions other than banks. Assessments are expected to increase by about 6% over the forecast 1991-92 level of $6.5 million for regular expenses.

Insurance Companies: One hundred and nineteen person-years were devoted to the supervision of insurance companies and fraternal benefit societies in 1990-91. There are some 145 life and 259 property and casualty insurance companies operating in Canada along with 36 fraternal benefit societies that are subject to federal supervision. The industry was assessed $15.1 million for 1990-91, including executive, policy and overhead costs. In addition, the property and casualty companies were assessed $6.3 million to recover costs incurred by the Office during 1990-91 for the continuing liquidation of the following property and casualty insurers that failed in earlier years:

- Pitts Insurance Company
- Cardinal Insurance Company
- Northumberland General Insurance Company
- United Canada Insurance Company
- Ideal Mutual Insurance Company (Canadian branch)
- Midland Insurance Company (Canadian branch)
- Advocate General Insurance Company
- American Mutual Liability Insurance Company (Canadian branch)

The Office continued with a study to enable it to recommend changes in the statutory requirements for actuarial reserves to permit implementation of generally accepted accounting principles (GAAP) for life insurance companies.

For 1992-93, some 134 person-years are expected to be directly involved with the supervision of insurance companies, including carrying out some 240 on-site examinations. All property and casualty insurance companies are now regularly filing quarterly financial information. As well, the Office has an enhanced actuarial review capacity in place for both life and property and casualty insurance companies. The regular assessments are expected to increase by about 6% over the forecast 1991-92 level of $16.6 million. Liquidation expenses are estimated at $6.9 million.

Figure 4: Costs Assessed Against Financial Institutions ($000)

	Actual	Forecast	
	1990-91	1991-92	1992-93
Banks	7,041	*8,275	8,210
Other Deposit-Taking	5,894	**7,333	6,872
Insurance & Fraternals***	15,104	16,614	17,611
Property & Casualty Companies (Liquidation Costs)	6,335	9,497	6,900
	34,374	41,719	39,593

* Includes expenses of $530,000 related to control of Bank of Credit and Commerce Canada
** Includes expenses of $850,000 related to control of Standard Trust Company and Standard Loan Company
*** Excluding liquidation costs

Pension Plans: During 1990-91, 28 employees were directly involved in supervising pension plans subject to the Pension Benefits Standards Act, 1985. There were on-site examinations of 60 plans, and 77 new plans were filed with the Office for Registration. 32 plans were terminated and 10 were consolidated with other plans. Operating costs for 1990-91 amounted to $2.6 million, of which $0.8 million was recovered through fees levied on plan sponsors. A regulatory change has been implemented that will enable the Office to recover these costs fully from 1991-92 on.

We anticipate that 28 person-years will be required to carry out the supervision of pension plans in 1992-93, including 60 pension plan examinations in that year. About 100 new applications for registration are likely to be received.

2. Services to Government

Actuarial Services: Through the Chief Actuary, the Office must prepare a report at least every three years based on an actuarial examination of the Canada Pension Plan and the state of the Canada Pension Plan Account. Reports are also required in connection with proposed amendments to the Plan. The costs of this work for 1992-93 are estimated at $0.5 million and are fully recoverable.

The Chief Actuary is also responsible for producing triennial reports and special actuarial reports related to plan amendments for the Old Age Security Act, the Public Service Superannuation Act, the Canadian Forces Superannuation Act, the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act, the Members of Parliament Retiring Allowances Act, and pensions pursuant to the Judges Act. All these reports must be tabled in Parliament. Actuarial reports are also required to be tabled in Parliament at least every five years in connection with the Public Service Death Benefits Account, the Regular Force Death Benefits Account, and the RCMP (Dependants) Pension Fund. Costs of these activities will be about $1.6 million in 1992-93. A project schedule is shown on page 17.

A project to meet the data processing requirements of Actuarial Services, using micro-based technology rather than mainframe facilities, was completed in 1991-92. The total cost of this project, including a feasibility study, was $992,000 with approximately $350,000 being recovered from the Canada Pension Plan. If Actuarial Services had continued obtaining its data processing requirements through the use of a mainframe facilities contract, its expenditures for 1992-93 would have exceeded $450,000. The project will result in the Office incurring annual operating expenditures of less than $90,000.

Advice to Revenue Canada: Pursuant to provisions of subsection 147.1(17) of the Income Tax Act, the Office provides advice to the Minister of National Revenue on the deductibility of certain employer contributions to registered pension plans and on the reasonableness of transfers of moneys from defined benefit pension plans to defined contribution pension plans and RRSPs.

As a result of amendments to the Income Tax Act in 1990, the volume of requests for advice will increase substantially. Two additional person-years were added to this unit in 1991-92 to handle the increased workload. Cost of this work will be about $1.1 million in 1992-93.

3. Corporate Issues and Projects

During 1990-91 and 1991-92, the Office:

- finalized most work on regulations pertaining to new financial reform legislation;
- completed documentation of Examination principles, practices and criteria and documented common planning considerations for the examination of all federally regulated financial institutions;
- introduced a major information management plan that defines the policies, standards and guidelines necessary to ensure that information technology is used cost effectively and in response to identified needs;
- recast data reporting requirements for deposit-taking institutions as part of the continuing project to revise financial reporting requirements for financial institutions;
- conducted special studies on major areas of risk in the financial sector;
- reviewed the adequacy of securities clearing and settlement systems used by federally regulated financial institutions;
- completed the guideline on capital adequacy for banks, made significant progress in developing equivalent guidelines for trust and loan companies and life insurance companies, and issued other guidelines on accounting and prudential matters;
- conducted an extensive training program to prepare Office staff for the implementation of new financial reform legislation;
- implemented common examination reporting criteria and procedures for all federally regulated financial institutions;
- established issues groups to develop and document new examination approaches required as a result of new legislation;
- dealt with several thousand telephone calls and letters of enquiry or complaint about federally regulated financial institutions;
- participated in the federal/provincial/private sector working group preparing a voluntary code of conduct relating to electronic funds transfer at point of sale.

Figure 5: 1992-93 Major Project Schedule - Actuarial Services

	To be Initiated in 1992-93	Continued from Previous Years	Year Scheduled for Completion
Canada Pension Plan			
- Projections and other cost estimates relating to miscellaneous proposals for amendments to benefits and contributions		X	Ongoing
- Review and updating of computer model		X	Ongoing
- CPP Statutory Report as at December 31, 1991		X	1992-93
- Development of CPP Policy Model		X	Ongoing
Old Age Security - Statutory Report as at December 31, 1991		X	1992-93
Public Service Superannuation Account (PSSA) and Public Service Death Benefit Account (PSDBA)			
- Actuarial Report on PSSA as at December 31, 1992		X	1994-95
- Actuarial Report on PSDBA as at December 31, 1992		X	1994-95
- System study of data collection procedures for PSSA		X	Ongoing
- Cost calculations relating to various possible amendments		X	Ongoing
Canadian Forces Superannuation Account (CFSA) and Regular Force Death Benefit Account (RFDBA)			
- Actuarial Report on CFSA as at December 31, 1990		X	1992-93
- Actuarial Report on RFDBA as at December 31, 1990		X	1992-93
- Cost calculations relating to various possible amendments		X	Ongoing
RCMP Superannuation Account - Actuarial Report as at December 31, 1992	X		1994-95
- Cost calculations relating to various possible amendments		X	Ongoing
Members of Parliament Retiring Allowances Act - Actuarial Report as at December 31, 1991		X	1993-94
- Cost calculations relating to various possible amendments		X	Ongoing
Judges Act - Actuarial Report on pension provisions as at December 31, 1991		X	1993-94
- Cost calculations relating to various possible amendments		X	Ongoing

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 6: Details of Financial Requirements by Object ($000)

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Personnel			
Salaries and wages	23,806	22,457	21,135
Contributions to employee benefit plans	3,909	3,481	3,286
Other personnel costs	801	721	691
	28,416	26,659	25,112
Goods and Services			
Transportation and communications	1,953	1,953	1,792
Information	704	704	719
Professional and special services	9,808	14,833	9,048
Rentals	2,907	2,907	2,441
Purchased repair and upkeep	535	535	178
Utilities, materials and supplies	333	333	354
Other subsidies and payments	10	10	10
	16,050	21,275	14,542
Total operating	44,466	47,934	39,654
Capital	480	1,333	556
Total Expenditure	44,946	49,267	*40,210
Less: Revenue credited to the vote	42,289	39,053	36,825
Net Program Expenditures	2,657	10,214	3,385

* Does not include the adjustment of $392,021 for the Civil Service Insurance actuarial liability.

2. Personnel Requirements

Figure 7: Details of Personnel Requirements

	Person-years*			Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91		
Management	38	37	37	61,500-165,500	97,392
Scientific and Professional	31	30	29	29,226-83,434	54,814
Administrative and Foreign Service	259	252	232	15,516-77,182	57,835
Administrative Support	89	88	91	18,356-40,768	28,594
	417	407	389		

* Person-years -- refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel, continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees. Because the Office is a separate employer, its person-years are not subject to Treasury Board control but are disclosed in Part III of the Estimates on a comparative basis with previous years in support of the expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of other person-years for the Program by occupational category. The current salary range column shows the salary ranges by occupational category at 1 October 1991. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions, and merit pay divided by the person-years in the category. Year-to-year comparisons of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Revenue ($000)

Figure 8: Revenue by Class

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Revenue credited to the vote			
Cost recovery re:			
Supervision of financial institutions	38,309	34,096	33,361
Supervision of pension plans	2,850	2,600	816
Services provided to:			
Canada Deposit Insurance Corporation	600	600	449
Canada Pension Plan	485	912	707
Other	45	45	1,492
	42,289	39,053	36,825
Revenue credited to the Consolidated Revenue Fund			
Tax Revenue - Excise Tax Act (Part I)*	1,500	1,880	1,099
	43,789	40,933	37,924

* Under Part I of the Excise Tax Act, a 10% premium tax is imposed on certain insurance premiums paid by residents of Canada to unauthorized insurers or to authorized insurers through brokers or agents outside Canada.

4. Net Cost of Program

Figure 9: Net Cost of the Program for 1992-93 ($000)

	Main Estimates 1992-93	Add Other Costs	Total Program Cost	Less Revenue	Estimated Net Program Cost 1992-93	Estimated Net Program Cost 1991-92
Supervision of financial institutions and pension plans	41,804	309	42,113	41,804	309	7,406
Actuarial Services	3,142	3	3,145	485	2,660	3,170
	44,946	312	45,258	42,289	2,969	10,576

B. Policy on Cost Recovery

Pursuant to statute, regular operating expenses incurred by the Office in connection its supervisory activities are recovered from the industries. In addition, costs incurred in connection with the liquidation of supervised insurance companies are fully recovered from the industry. Expenses incurred in connection with work done for the Canada Pension Plan and the Canada Deposit Insurance Corporation are recovered from those organizations. These recoveries include recovery of the related portion of the cost of service provided by other departments; for example, accommodation costs. The Office's enabling legislation provides authority for interim assessments. A policy of one interim and one final assessment was continued in 1990-91. In general, cost recovery occurs in the fiscal year following the year in which expenses are incurred. For 1992-93, the Office will be modifying its assessment policy to recover a significant portion of its costs in the fiscal year in which the expenses are incurred.

C. Legal Mandate - Additional Information

Pursuant to provisions of the Office of the Superintendent of Financial Institutions Act, the Office is responsible for administering:

- Bank Act
- Canadian and British Insurance Companies Act
- Civil Service Insurance Act
- Co-operative Credit Associations Act
- Part I of the Excise Tax Act
- Foreign Insurance Companies Act
- Investment Companies Act
- Loan Companies Act
- Pension Benefits Standards Act, 1985
- Trust Companies Act

The Canada Deposit Insurance Corporation Act requires the Superintendent of Financial Institutions to conduct examinations of each bank, trust and loan company to which the Bank Act, the Trust Companies Act and the Loan Companies Act apply.

Order in Council (P.C. 1968-1029) authorized the Minister of Finance to enter into an agreement with any province whereby the Superintendent of Financial Institutions is to provide supervisory services in accordance with provincial legislation in respect of certain classes of companies incorporated in or transacting business in the province, provided that the Superintendent supervises comparable companies under federal legislation. Pursuant to these agreements, the Superintendent provides supervisory services with respect to provincial insurance companies and trust companies in Manitoba and provincial trust companies in Prince Edward Island.

The Canada Pension Plan requires the Chief Actuary of the Office to prepare a report at least every three years based on an actuarial examination of the operation of the Plan and the state of the Canada Pension Plan Account. As well, prior to quinquennial federal-provincial ministerial reviews, or as part of such reports, the Chief Actuary is required to present the results of prescribed calculations related to contribution rates. Moreover, statutory actuarial reports are required from the Chief Actuary whenever any Bill is presented in the House of Commons to amend the Act in a manner that would materially affect previous estimates.

Triennial actuarial reports and special actuarial reports related to plan amendments are required from the Chief Actuary pursuant to the Public Pensions Reporting Act, which was proclaimed 1 December 1986, in respect of the operation of the Old Age Security Act, the Public Service Superannuation Act, the Canadian Forces Superannuation Act, the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act, the Members of Parliament Retiring Allowances Act, and in respect of pensions pursuant to the Judges Act.

Additional actuarial reports are required to be tabled in the House of Commons at least every five years in connection with the Public Service Death Benefits Account, the Regular Force Death Benefits Account, and the RCMP (Dependants) Pension Fund. Although the relevant Acts do not specifically require it, by custom these reports have also been prepared by the Chief Actuary.

Order in Council (P.C. 1968-11/1487) authorized the Minister of Finance to enter into an agreement with any province having in force substantially similar legislation whereby the Superintendent of Financial Institutions would provide supervisory services in accordance with provincial legislation in respect of certain pension plans subject to both provincial pension benefits legislation and the federal Pension Benefits Standards Act, 1985. Pursuant to such agreements, the Superintendent provides supervisory services with respect to pension plans in Alberta, Manitoba, Nova Scotia, Ontario, Quebec and Saskatchewan.

Subsection 147.1(17) of the Income Tax Act provides that the Minister of National Revenue may obtain the advice of the Superintendent of Financial Institutions with respect to any matter relating to pension plans. Most of the advice requested concerns the deductibility of employer contributions to registered pension plans and the reasonableness of amounts transferred, on a tax-free basis, from a defined benefit pension plan to a money purchase (defined contribution) pension plan or RRSP. Subsection 147.2(2) of the Act provides that one of the conditions under which a tax deduction may be claimed by a pension plan sponsor is that it be approved by the Minister of National Revenue on the advice of the Superintendent of Financial Institutions.

Under the Civil Service Insurance Act, the Government of Canada offered life insurance to its own permanent employees on an optional basis. No new policies have been issued since the introduction of the Supplementary Death Benefit Plan for the Public Service and Canadian Forces in 1954. The present work consists mainly of administering the provisions of the Act with respect to death claims and requests for cash surrender values. Approximately 3,500 policies comprising $16 million of insurance remain in force.

Index

Actuarial services to government, 15, 17, 22

Banks, 13

Capital adequacy standards, 6, 16
Civil Service Insurance Act, 23
Complaints and enquiries, 6
Co-operative credit societies, 13
Cost recovery, 21

Excise Tax Act, 20

Insurance companies, 13
Investment companies, 13

Legal mandate, 9, 21
Loan companies, 13

Pension plans, 15

Supervision of:

- Banks, 13
- Co-operative credit societies, 13
- Insurance companies, 13
- Investment companies, 13
- Loan companies, 13
- Pension plans, 15
- Trust companies, 13

Trust companies, 13

(See also the annual report of the Superintendent of Financial Institutions, 1990, 1991.)

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1993-III-17
ISBN 0-660-57023-8

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 -- Partie II du Budget des dépenses 4
B. Emploi des autorisations en 1990-1991 -- Volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993 et rendement récent 6
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 7
B. Données de base 9
1. Mandat 9
2. Objectif du Programme 9
3. Description du Programme 9
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 10
C. Perspective de planification 12
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 12
2. Initiatives 12
D. Efficacité du Programme 12
E. Données sur le rendement du Programme 13
1. Surveillance des institutions financières et des régimes de pension 13
2. Services à l'État 15
3. Questions et projets généraux 16

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme 18
1. Besoins financiers par article 18
2. Besoins en personnel 19
3. Recettes par catégorie 20
4. Coût net du Programme 21
B. Politique de recouvrement des coûts 21
C. Mandat - Renseignements additionnels 21

Index 24

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1992-1993	Budget principal 1991-1992
	Bureau du surintendant des institutions financières		
40	Dépenses du Programme	2 657	3 262
	Total de l'organisme	2 657	3 262

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1992-1993
	Bureau du surintendant des institutions financières	
40	Surintendant des institutions financières - Dépenses du Programme	2 657 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993				Budget principal 1991-1992
	Budget Fonctionnement	Dépenses en capital	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	
Surveillance des institutions financières et services actuariels	44 466	480	42 289	2 657	3 262
	44 466	480	42 289	2 657	3 262

B. Emploi des autorisations en 1990-1991 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Bureau du surintendant des institutions financières			
25	Dépenses du Programme	3 140 000	3 688 000	3 675 128
(S)	Redressement du passif actuariel de l'assurance du Service civil		392 021	392 021
(S)	Paiement des dépenses afférentes aux activités du Bureau en vertu des articles 16 et 17 de la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières. Autorisation maximale dont le montant ne peut dépasser de plus de 40 millions de dollars le total des cotisations et recettes reçues et autorisées de dépenser, lesquelles sont assujetties à l'approbation du Conseil du Trésor.		38 299 683	*(290 556)
	Total du Programme - Budget	3 140 000	42 379 704	3 776 593

* Moins les dépenses de l'ordre de 36 534 745 $ et les recettes de 36 825 301 $.

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993 et rendement récent

Le Bureau joue un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre des mesures nécessaires pour atteindre l'objectif du gouvernement fédéral de maintenir la confiance du public dans le système des services financiers canadiens. Ses principales activités ont trait à la surveillance des institutions financières et régimes de pension et à la prestation de services actuariels à l'État. Les points saillants énoncés ci-après décrivent les plans et réalisations récentes; des détails sont fournis principalement à la section Données sur le rendement du Programme.

1. Points saillants

- établir un groupe d'élaboration de méthodes dont le mandat consistera notamment à rédiger des guides à l'intention des inspecteurs chargés de l'examen des institutions financières assujetties à la réglementation fédérale (voir page 16);

- élaborer, mettre à l'essai et exécuter le volet conformité du Cadre d'inspection lié aux risques modérés et faibles; les travaux relatifs aux risques élevés ont été accomplis en 1990-1991 (voir page 16);

- parachever et mettre en application les règles en matière de suffisance des fonds propres concernant les sociétés de fiducie et de prêt ainsi que les sociétés d'assurance-vie assujetties à la réglementation fédérale (voir page 16);

- mettre à l'essai une méthode visant à déceler les risques liés aux taux d'intérêt et les risques de change et à déterminer les exigences en matière de fonds propres des institutions prenant des risques élevés (voir page 16);

- mettre en place les mécanismes d'analyse et des méthodes permettant d'examiner les résultats obtenus par les institutions dans le cadre du nouveau régime de gestion prudente des portefeuilles (voir page 16);

- continuer la mise au point et la documentation d'un système de définition et de contrôle des indicateurs et des tendances de l'industrie (voir page 16);

- a poursuivi la révision des exigences en matière d'information touchant les institutions financières dont il assure la surveillance (voir page 16).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1992-1993			Prévu 1991-1992		
	Dépenses	Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes	Dépenses	Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes
Surveillance des institutions financières et des régimes de pension	41 804	41 804	0	45 193	38 141	7 052
Services actuariels	3 142	485	2 657	4 074	912	3 162
	44 946	42 289	2 657	49 267	39 053	10 214
Années-personnes*			417			407

* Trente-quatre années-personnes ont trait à la prestation de services actuariels. Voir le tableau 7 de la page 19, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence : Les dépenses totales de 1992-1993 s'établissent à 9 p. 100 ou 4,3 millions de dollars de moins que les dépenses prévues en 1991-1992. Les postes suivants expliquent les principaux changements :

	(en milliers de dollars)
• baisse des dépenses d'administration attendue en rapport avec la liquidation des sociétés d'assurances surveillées (voir page 14)	(2 600)
• dépenses non récurrentes engagées en 1991-1992 à l'égard du contrôle exercé par le surintendant de la Banque de Crédit et de Commerce Canada (BCCC), de la Compagnie Trust Standard et de la Compagnie de Prêts Standard (voir page 13)	(1 900)
• conversion du traitement des données des services actuariels de l'ordinateur central à des micro-ordinateurs (projet réalisé en 1991-1992)	(1 100)
• traitements et avantages sociaux liés à une utilisation accrue des années-personnes, et provisions relatives aux augmentations des traitements	1 800
• autres frais de fonctionnement et d'entretien	(500)

Explication des prévisions : Les prévisions de l'ordre de 49,3 millions de dollars pour 1991-1992 sont supérieures de 5,3 millions de dollars à celles du Budget des dépenses principal de cet exercice. Cela résulte surtout des frais d'administration en 1991-1992, liés à la liquidation de deux assureurs IARD insolvables (3,3 millions de dollars) et aux frais relatifs au contrôle de la BCCC, de la Compagnie Trust Standard et de la Compagnie de Prêts Standard (1,9 million de dollars).

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers en 1990-1991 (en milliers de dollars)

	1990-1991					
	Budget des dépenses			Réel		
	Dépenses	Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes	Dépenses	Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes
Surveillance des institutions financières et des régimes de pension	37 510	36 838	672	37 132	36 267	865
Services actuariels	2 991	523	2 468	3 078	558	2 520
	40 501	37 361	3 140	40 210	36 825	3 385
Années-personnes* :			394			389

* Voir le tableau 7 de la page 19, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

B. Données de base

1. Mandat

Créé en 1987 à la suite de la fusion du Département des assurances et du Bureau de l'Inspecteur général des banques, le Bureau du surintendant des institutions financières est chargé de surveiller et de réglementer les banques, les sociétés d'assurances, les sociétés de fiducie, de prêt et d'investissement, de même que les associations coopératives de crédit à charte fédérale ou détenant un permis du gouvernement fédéral, et de surveiller les régimes de pension privés assujettis à la réglementation fédérale. En vertu de diverses lois, le Bureau est également tenu d'offrir des services et des avis de nature actuarielle.

L'administrateur général du Bureau est le surintendant des institutions financières et le ministre responsable est le ministre des Finances.

De plus amples renseignements ainsi qu'une liste des lois appliquées par le Bureau figurent à la section II du plan, en page 21.

2. Objectif du Programme

Le Programme a pour objectif de maintenir la confiance du public dans le système des services financiers canadiens, grâce à l'élaboration et à l'application d'un cadre de réglementation qui vise à assurer que les institutions financières et les régimes de pension réglementés aux termes de lois fédérales puissent faire face à leurs engagements au fur et à mesure qu'ils deviennent échus, et fournir au gouvernement des services et des avis de nature actuarielle relativement aux programmes en cours ou en élaboration.

3. Description du Programme

Le Bureau surveille quelque 600 institutions financières et plus de 1 000 régimes de pension. Ces derniers sont établis par l'employeur et assujettis aux dispositions de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension. De plus, le Bureau examine, selon la méthode du recouvrement des coûts, certaines institutions à charte provinciale et ce, en vertu d'ententes fédérales-provinciales ou à titre de mandataire de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Quarante-trois institutions font l'objet d'une inspection du Bureau dans le cadre de ces ententes. L'actif total des institutions financières surveillées par le Bureau totalise environ 930 milliards de dollars comparativement à 36 milliards de dollars pour les régimes de pension.

Le Bureau est également chargé de la préparation de rapports actuariels, conformément à la Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques et au Régime de pensions du Canada, l'élaboration de divers autres rapports sur des programmes gouvernementaux de pension et d'assurance exigés en vertu de lois et règlements, et la prestation d'avis et de services actuariels aux autres ministères.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure et organisation par activité : Le Bureau compte une activité principale qui se subdivise en deux sous-activités : d'une part, la surveillance des institutions financières et des régimes de pension et, d'autre part, les services actuariels. Le Bureau est divisé en quatre secteurs; trois d'entre eux sont dirigés par des surintendants adjoints et le quatrième relève de la conseillère principale du surintendant, Affaires générales.

Le Bureau est structuré en secteurs d'activité et, bien que son siège social soit situé à Ottawa, c'est à Toronto et dans les bureaux de Montréal, Vancouver et Winnipeg qu'est dirigée l'inspection de toutes les institutions.

Le Secteur des institutions de dépôts a pour tâche de surveiller les banques, les sociétés de fiducie, de prêt et d'investissement, de même que les sociétés coopératives de crédit. Le Secteur de l'assurance et des pensions a pour tâche d'examiner les compagnies d'assurance-vie et d'assurances IARD, ainsi que les sociétés de secours mutuels, de surveiller les régimes de pension et d'offrir à l'État des conseils de nature actuarielle, y compris des avis particuliers à Revenu Canada - Impôt au sujet des régimes de pension. Les activités relatives à la politique, au soutien professionnel et à l'interprétation relèvent du Secteur de la politique de réglementation; les services des communications et des affaires publiques, le personnel, les systèmes, les finances, l'administration et la validation des données sont offerts par le Secteur des services de gestion.

Tableau 3 : Ressources par organisation et par sous-activité - 1992-1993 (en milliers de dollars)

Sous-activité	Secteur de la politique de réglementation	Secteur des institutions de dépôts	Secteur de l'assurance et des pensions	Secteur des services de gestion	Total
	$	$	$	$	$
Surveillance des institutions financières et des régimes de pension	4 687	7 784	*20 879	8 454	41 804
Services actuariels			3 142		3 142
Total	4 687	7 784	24 021	8 454	44 946
Années-personnes**	56	93	167	101	417

* Les ressources affectées au Secteur de l'assurance et des pensions comprennent une somme de 6 900 000 $ à l'égard des dépenses liées à la liquidation de compagnies d'assurances IARD insolvables (voir la page 14).

** Puisque le Bureau a un statut d'employeur distinct, ses années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor.

C. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Le cadre de réglementation du secteur financier continue d'être caractérisé par un niveau élevé d'incertitude et de complexité, surtout si l'on tient compte de la conjoncture économique actuelle. Au cours de 1991-1992, le Bureau a dû prendre le contrôle de trois institutions de dépôts, soit la Compagnie Trust Standard, la Compagnie de Prêts Standard et la Banque de Crédit et de Commerce Canada.

De nouvelles mesures législatives portant sur les banques, les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d'assurances et les associations coopératives de crédit ont été adoptées récemment en Chambre. Des règles nouvelles permettent aux institutions d'élargir leurs gammes d'activités. Ces règles sont jumelées à des mesures plus sévères applicables aux transactions intéressées et aux conflits d'intérêts, par exemple. À mesure que les nouvelles règles seront mises en vigueur, elles influeront considérablement sur les activités du Bureau.

La mise en oeuvre, par les provinces, de programmes de réforme de leur propre secteur financier souligne le besoin d'adopter des normes strictes et uniformes. En outre, la compétitivité des institutions canadiennes sur les marchés internationaux devient de plus en plus un élément de la confiance acquise sur la scène mondiale. Le Bureau continue de se montrer vigilant pour faire en sorte que les normes appliquées à l'échelle fédérale assurent la stabilité du système financier, sans porter atteinte à la compétitivité des institutions canadiennes à l'échelle internationale.

2. Initiatives

Outre les principales activités permanentes énoncées aux Points saillants à la page 6, qui englobent la réaction aux facteurs externes susmentionnés, le Bureau n'a pas mis en oeuvre de nouvelles initiatives susceptibles de modifier la nature ou l'orientation de son programme en 1992-1993. Les mises à jour des activités et des projets énoncés dans les plans de dépenses antérieurs figurent à la section Données sur le rendement du Programme.

D. Efficacité du Programme

Les critères d'efficacité des programmes du Bureau sont le degré de solvabilité des institutions surveillées, le succès des mesures prises face aux institutions en difficulté et le maintien au minimum des pertes encourues par les déposants lorsqu'une institution fait faillite. Le Bureau continue de modifier ses méthodes de surveillance et il a consacré davantage de temps et d'attention aux questions de conformité. Les modifications ont pour but d'améliorer l'orientation des inspections sur place en insistant davantage sur les questions posant de plus grands risques, et d'assurer l'examen des éléments devant absolument être conformes aux diverses mesures législatives. L'utilisation plus répandue de la technologie ainsi que l'augmentation de la fréquence des rapports exigés de certains segments de l'industrie ont permis de renforcer considérablement le contrôle que le Bureau peut exercer.

Les coûts de la surveillance sont assumés par l'industrie et le Bureau ne ménage aucun effort pour gérer ses dépenses le plus judicieusement possible.

E. Données sur le rendement du Programme

Les deux prochaines sous-sections renferment des renseignements sur le rendement et les ressources dans les deux grands secteurs d'activité du Bureau, soit la surveillance de l'industrie et les services actuariels offerts à l'État. Une troisième sous-section permet de produire des renseignements sur les questions et projets de nature générale qui portent sur plus d'un secteur d'activité ou sur plus d'une activité du Bureau. Les ressources requises sont énoncées au tableau 1, à la page 7.

1. Surveillance des institutions financières et des régimes de pension

Banques : En 1990-1991, le Bureau a procédé à l'inspection sur place de 67 banques à charte et a fourni des interprétations à l'égard de l'activité bancaire. Des travaux ont été poursuivis en vue d'améliorer les normes internationales en matière de suffisance des capitaux des banques et de préparer les banques canadiennes en vue de l'application de ces normes en 1992. En 1990-1991, le Bureau a continué à participer à des réunions de la Banque des règlements internationaux (BRI), afin de faire progresser la mise au point de ces normes et de discuter d'autres questions de surveillance qui intéressent les organismes de réglementation des banques. Cinquante-huit années-personnes ont été consacrées directement aux activités de surveillance des banques et les coûts imposés à ces dernières ont totalisé 7,0 millions de dollars. Ces coûts représentent non seulement le temps direct consacré et d'autres frais d'exploitation, mais également une partie des frais généraux, de direction et de politique imposés en fonction du temps direct consacré à cette activité. Au cours de 1991-1992, le Bureau a pris le contrôle d'une banque de l'annexe II, soit la BCCC, qui est maintenant en voie de liquidation.

Selon les prévisions, environ 62 années-personnes seront affectées directement à la surveillance des banques en 1992-1993. Les dépenses courantes devraient atteindre 8,2 millions de dollars, c'est-à-dire une augmentation de 6 p. 100 des cotisations par rapport aux prévisions de 1991-1992, qui s'établissaient à 7,7 millions de dollars.

Autres institutions de dépôts : Au total, 37 sociétés de fiducie, 30 sociétés de prêt, 18 sociétés d'investissement et 7 associations coopératives de crédit sont assujetties aux lois fédérales. Chaque institution fait régulièrement l'objet d'une inspection et, comme dans le cas des banques, le contrôle est exercé en permanence. En outre, le Bureau procède à l'inspection de 43 institutions au nom de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ou de certaines provinces. Au cours de 1991-1992, le Bureau a pris le contrôle de deux sociétés, la Compagnie Trust Standard et la Compagnie de Prêts Standard, qui sont maintenant en voie de liquidation.

En 1990-1991, 48 années-personnes ont été consacrées expressément à cette activité et des cotisations de 5,9 millions de dollars englobant des frais généraux, de direction et de politique, ont été imposées aux institutions de dépôts. En outre, une somme de 500 000 $ a été recouvrée de la SADC pour services rendus.

En 1992-1993, il est prévu que quelque 55 années-personnes seront consacrées à la surveillance directe des institutions de dépôts autres que les banques et que les cotisations visant à défrayer les dépenses courantes augmenteront d'environ 6 p. 100 par rapport aux dépenses de 6,5 millions de dollars prévues en 1991-1992.

Sociétés d'assurances : En 1990-1991, 119 années-personnes ont été consacrées à la surveillance des compagnies d'assurances et des sociétés de secours mutuels. Quelque 145 compagnies d'assurance-vie et 259 compagnies d'assurances IARD actives au Canada, et 36 sociétés de secours mutuels sont soumises à la surveillance du gouvernement fédéral. L'industrie a versé des cotisations de 15,1 millions de dollars en 1990-1991, notamment à l'égard de frais généraux, de direction et de politique. En outre, des cotisations de 6,3 millions de dollars ont été imposées aux assureurs IARD pour recouvrer les coûts assumés par le Bureau en 1990-1991 relativement à la liquidation des assureurs IARD suivants qui ont fait faillite au cours des années précédentes :

- Pitts, Compagnie d'assurance
- Compagnie d'assurance Cardinal
- Northumberland, Compagnie d'assurances générales
- Canada Uni, Compagnie d'assurance
- Ideal Mutual Insurance Company (succursale canadienne)
- Midland Insurance Company (succursale canadienne)
- Advocat Général, Compagnie d'Assurance
- American Mutual Liability Insurance Company (succursale canadienne)

Le Bureau a poursuivi son étude devant lui permettre de recommander les modifications appropriées à apporter aux exigences législatives portant sur les réserves actuarielles, de manière à appliquer les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux compagnies d'assurance-vie.

En 1992-1993, quelque 134 années-personnes devraient être consacrées directement à la surveillance des sociétés d'assurances, y compris quelque 240 inspections sur place. Tous les assureurs IARD soumettent maintenant des renseignements financiers trimestriels. De plus, le Bureau a mis en vigueur un système d'examen actuariel plus étoffé à l'intention des assureurs-vie et IARD. Il est prévu que le montant des cotisations périodiques grimpera d'environ 6 p. 100 par rapport aux cotisations de 16,6 millions de dollars prévues pour 1991-1992. Selon les estimations, les dépenses de liquidation atteindront 6,9 millions de dollars.

Tableau 4 : Cotisations imposées aux institutions financières (en milliers de dollars)

	Réel	Prévisions	
	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Banques	7 041	*8 275	8 210
Autres institutions de dépôts	5 894	**7 333	6 872
Compagnies d'assurances et sociétés de secours mutuels***	15 104	16 614	17 611
Compagnies d'assurances IARD (frais de liquidation)	6 335	9 497	6 900
	34 374	41 719	39 593

* Y compris les dépenses de 530 000 $ liées à la prise de contrôle de la BCCC.
** Y compris les dépenses de 850 000 $ liées à la prise de contrôle de la Compagnie Trust Standard et de la Compagnie de Prêts Standard.
*** À l'exception des frais de liquidation.

Régimes de pension : En 1990-1991, 28 employés ont pris activement part à la surveillance des régimes de pension assujettis à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension. En outre, 60 régimes de pension ont été inspectés sur place et 77 nouveaux régimes ont été soumis au Bureau pour fins d'agrément, 32 ont été abolis et 10 ont été intégrés à d'autres régimes. En 1990-1991, les coûts d'exploitation ont atteint 2,6 millions de dollars, dont 800 000 dollars ont été recouvrés par le biais de frais perçus auprès des répondants de régimes. Une modification réglementaire a été mise en vigueur en vue de permettre au Bureau de recouvrer intégralement ses coûts d'exploitation à compter de 1991-1992.

Selon les prévisions, il faudra disposer de 28 années-personnes pour assurer la surveillance des régimes de pension en 1992-1993, y compris l'inspection de 60 régimes de pension. Quelque 100 nouvelles demandes d'agrément seront présentées.

2. Services à l'État

Services actuariels : Par l'entremise de l'actuaire en chef, le Bureau doit préparer à tous les trois ans un rapport fondé sur l'inspection actuarielle du Régime de pensions du Canada et sur la situation du Compte du RPC. Des rapports sont également exigés à l'égard des projets de modifications à ces régimes. Selon les estimations, les coûts de ces travaux atteindront 500 000 dollars en 1992-1993 et seront tous recouvrés.

L'actuaire en chef est également chargé de produire des rapports triennaux et des rapports actuariels spéciaux concernant les modifications apportées aux régimes de pension en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, de la Loi sur la pension de la fonction publique, de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, de la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, et aux régimes de pension relevant de la Loi sur les juges; tous ces rapports doivent être déposés auprès du Parlement. En outre, au moins une fois tous les cinq ans, des rapports actuariels doivent être déposés à l'égard du Compte des prestations de décès de la fonction publique, du Compte des prestations de décès de la Force régulière et de la Caisse des pensions de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge). Les coûts rattachés à ces activités atteindront environ 1,6 million de dollars en 1992-1993. Le calendrier du projet figure à la page 17.

En 1991-1992, nous avons parachevé le projet visant à répondre aux besoins en traitement de données des services actuariels au moyen d'un système de micro-ordinateurs plutôt que d'un ordinateur central. Le coût total de ce projet, y compris la réalisation de l'étude de faisabilité, s'est élevé à 992 000 $, dont quelque 350 000 $ ont été recouvrés auprès du Régime de pensions du Canada. Si les services actuariels avaient continué de répondre à leurs besoins en traitement de données par le biais de l'octroi d'un marché (utilisation d'un ordinateur central), ils auraient dû assumer des frais de plus de 450 000 $ en 1992-1993. Grâce à ce projet, le Bureau assumera des frais d'exploitation de moins de 90 000 $ par annnée.

Conseils offerts à Revenu Canada : En vertu du paragraphe 147.1(17) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le Bureau conseille le ministre du Revenu national à l'égard de la déductibilité de certaines cotisations patronales à des régimes enregistrés de pension de même que sur le caractère raisonnable des transferts des fonds de régimes à prestations déterminées à des régimes à cotisations déterminées et à des REÉR.

Les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu en 1990 entraîneront une hausse marquée du nombre de demandes de conseils. Deux années-personnes de plus ont été affectées à cette tâche en 1991-1992 pour absorber la charge de travail accrue. Le coût de cette activité s'établira à environ 1,1 million de dollars en 1992-1993.

3. Questions et projets généraux

En 1990-1991 et 1991-1992, le Bureau :

- a parachevé la plupart des travaux liés aux règlements découlant de la nouvelle législation sur la réforme des institutions financières;
- a terminé la présentation des Principes, méthodes et critères d'inspection, de même que les Considérations communes aux fins de planification de l'inspection de toutes les institutions financières assujetties à la réglementation fédérale;
- a présenté un plan de gestion de l'information important définissant les politiques, les normes et les lignes directrices nécessaires pour s'assurer que la technologie de l'information soit utilisée de façon rentable et en réponse à des besoins déterminés;
- a refondu les exigences en matière de présentation de l'information financière par les institutions de dépôts, dans le cadre du projet continu de révision des exigences de présentation de l'information des institutions financières;
- a réalisé des études spéciales sur les principaux domaines à risque dans le secteur financier;
- a examiné la pertinence des systèmes de compensation et de règlement des titres utilisés par les institutions financières assujetties à la réglementation fédérale;
- a parachevé les lignes directrices sur la suffisance des fonds propres destinées aux banques, a réalisé des progrès notables pour ce qui est de l'élaboration de lignes directrices équivalentes pour les sociétés de fiducie, de prêt et d'assurance-vie, et a émis d'autres lignes directrices sur des questions de comptabilité et de prudence;
- a exécuté un vaste programme de formation visant à préparer le personnel du Bureau à la mise en application de la nouvelle législation sur la réforme des institutions financières;
- a établi les modalités et critères communs des Rapports de gestion à l'intention de toutes les institutions financières assujetties à la réglementation fédérale;
- a établi des groupes de travail ayant pour mandat d'élaborer et de documenter les nouvelles méthodes d'inspection nécessaires en raison de la nouvelle législation;
- a traité plusieurs milliers d'appels téléphoniques et de lettres de demandes de renseignements ou de plaintes au sujet d'institutions financières assujetties à la réglementation fédérale;
- a participé au groupe de travail des gouvernements fédéral et provinciaux et du secteur privé en vue de préparer un code de déontologie relatif au transfert électronique de fonds à partir d'un point de vente.

Tableau 5 : Liste des grands projets pour 1992-1993 - Services actuariels

	Lancement 1992-1993	Poursuite des projets des années précédentes	Année prévue pour l'achèvement
Régime de pensions du Canada			
- Extrapolations concernant les coûts et estimations d'autres coûts liés à divers projets de modification		X	en cours
- Analyse et mise à jour des programmes informatiques		X	en cours
- Rapport réglementaire sur le RPC au 31 décembre 1991		X	1992-1993
- Modélisation de la politique visant le RPC		X	en cours
Sécurité de la vieillesse			
- Rapport actuariel au 31 décembre 1991		X	1992-1993
Compte de pensions de retraite de la fonction publique et Compte de prestations de décès de la fonction publique			
- Rapport actuariel sur le Compte de pensions de retraite de la fonction publique au 31 décembre 1992		X	1994-1995
- Rapport actuariel sur le Compte de prestations de décès de la fonction publique au 31 décembre 1992		X	1994-1995
- Examen du système et des procédures de la collecte des données pour le Compte de pensions de retraite de la fonction publique		X	en cours
- Calcul des coûts relatifs aux diverses modifications possibles		X	en cours
Compte de pensions de retraite des Forces canadiennes et Compte des prestations de décès de la Force régulière			
- Rapport actuariel sur le Compte de pensions de retraite des Forces canadiennes au 31 décembre 1990		X	1992-1993
- Rapport actuariel sur le Compte des prestations de décès de la Force régulière au 31 décembre 1990		X	1992-1993
- Calcul des coûts relatifs aux diverses modifications possibles		X	en cours
Compte de pensions de retraite de la Gendarmerie royale du Canada			
- Rapport actuariel au 31 décembre 1992	X		1994-1995
- Calcul des coûts relatifs aux diverses modifications possibles		X	en cours
Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement			
- Rapport actuariel au 31 décembre 1991		X	1993-1994
- Calcul des coûts relatifs aux diverses modifications possibles		X	en cours
Loi sur les juges			
- Rapport actuariel sur les dispositions relatives à la retraite au 31 décembre 1991		X	1993-1994
- Calculs des coûts relatifs aux diverses modifications possibles		X	en cours

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 6 : Détail des besoins financiers par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Personnel			
Traitements et salaires	23 806	22 457	21 135
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 809	3 481	3 286
Autres coûts en personnel	801	721	691
	28 416	26 659	25 112
Biens et services			
Transports et communications	1 953	1 953	1 792
Information	704	704	719
Services professionnels et spéciaux	9 608	14 833	9 048
Location	2 907	2 907	2 441
Achat de services de réparation et d'entretien	535	535	178
Services publics, fournitures et approvisionnements	333	333	354
Autres subventions et paiements	10	10	10
	16 050	21 275	14 542
Total des dépenses de fonctionnement	44 466	47 934	39 654
Capital	480	1 333	556
Total des dépenses	44 946	49 267	*40 210
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	42 289	39 053	36 825
Dépenses nettes du Programme	2 657	10 214	3 385

* Ne comprend pas le redressement de 392 021 $ du passif actuariel de l'assurance du Service civil.

2. Besoins en personnel

Tableau 7 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes*			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen
	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991		1992-1993
Gestion	38	37	37	61 500-165 500	97 392
Scientifique et professionnelle	31	30	29	29 226-83 434	54 814
Administration et service extérieur	259	252	232	15 516-77 182	57 836
Soutien administratif	89	88	91	16 356-40 768	28 594
	417	407	389		

* L'expression «années-personnes» désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales, permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés. Puisque le Bureau a un statut d'employeur distinct, ses années-personnes sont exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Elles sont divulguées à la Partie III du Budget des dépenses dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du Programme, contrôlées ou non, par catégorie professionnelle. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par catégorie professionnelle en vigueur le 1er octobre 1991. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Recettes (en milliers de dollars)

Tableau 8 : Recettes par catégorie

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Recettes à valoir sur le crédit			
Recouvrement des coûts :			
Surveillance des institutions financières	38 309	34 896	33 361
Surveillance des régimes de pension	2 850	2 600	816
Services offerts :			
Société d'assurance-dépôts du Canada	600	600	449
Régime de pensions du Canada	485	912	707
Autres	45	45	1 492
	42 289	39 053	36 825
Recettes portées au crédit du Trésor			
Recettes fiscales			
Loi sur la taxe d'accise - Partie I*	1 500	1 880	1 099
	43 789	40 933	37 924

* En vertu de la Partie 1 de la Loi sur la taxe d'accise, une taxe de 10 p. 100 est imposée sur les primes payées par des personnes résidant au Canada à des assureurs non autorisés, ou, à des assureurs autorisés, par l'intermédiaire de courtiers ou d'agents hors du Canada.

4. Coût net du Programme

Tableau 9 : Coût net du Programme en 1992-1993 (en milliers de dollars)

	Budget principal 1992-1993	Plus autres coûts	Coût total du Programme	Moins recettes	Coût estimatif net du Programme 1992-1993	Coût estimatif net du Programme 1991-1992
Surveillance des institutions financières et des régimes de pension	41 804	309	42 113	41 804	309	7 406
Services actuariels	3 142	3	3 145	485	2 660	3 170
	44 946	312	45 258	42 289	2 969	10 576

B. Politique de recouvrement des coûts

Conformément aux lois, les dépenses courantes de fonctionnement assumées par le Bureau en ce qui concerne la surveillance des institutions financières sont recouvrées auprès de ces dernières. En outre, les coûts relatifs à la liquidation de sociétés d'assurances surveillées sont entièrement récupérés auprès de l'industrie. Les dépenses afférentes aux travaux effectués pour le compte du Régime de pensions du Canada et de la Société d'assurance-dépôts du Canada sont recouvrées auprès de ces organismes. Ces recouvrements comprennent la fraction du coût lié aux services fournis par d'autres ministères, par exemple pour les locaux. La Loi régissant le Bureau autorise l'imposition de cotisations provisoires. En 1990-1991, le Bureau a poursuivi sa politique prévoyant une cotisation provisoire et une cotisation définitive. Règle générale, les dépenses effectuées lors d'un exercice sont recouvrées au cours de l'exercice suivant. En 1992-1993, le Bureau modifiera sa politique relative aux cotisations en vue de lui permettre de recouvrer une partie importante des coûts d'exploitation au cours de l'exercice même où ils sont engagés.

C. Mandat - Renseignements additionnels

La Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières, promulguée en 1987, précise que le Bureau est chargé d'appliquer les lois suivantes :

- Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension
- Loi sur l'assurance du Service civil
- Loi sur la taxe d'accise - Partie I
- Loi sur les associations coopératives de crédit
- Loi sur les banques
- Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques
- Loi sur les compagnies d'assurance étrangères
- Loi sur les sociétés de fiducie
- Loi sur les sociétés de prêt
- Loi sur les sociétés d'investissement

La Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada exige que le surintendant des institutions financières procède à des inspections de chacune des banques et sociétés de fiducie et de prêt auxquelles s'applique la Loi sur les banques, la Loi sur les sociétés de fiducie et la Loi sur les sociétés de prêt.

Le décret C.P. 1968-1029 autorise le ministre des Finances à conclure, avec l'une ou l'autre province, un accord en vertu duquel le surintendant des institutions financières doit fournir des services de surveillance conformément aux lois provinciales s'appliquant à certaines catégories de compagnies constituées en société ou exerçant des activités dans la province visée, à condition que le surintendant surveille des compagnies comparables en vertu de la législation fédérale. Conformément à de tels accords, le surintendant fournit des services de surveillance dans le cas des sociétés d'assurances et des sociétés de fiducie provinciales du Manitoba et des sociétés de fiducie provinciales de l'Île-du-Prince-Édouard.

Aux termes du Régime de pensions du Canada, l'actuaire en chef du Bureau est tenu de préparer, au moins tous les trois ans, un rapport fondé sur un examen actuariel de l'application du Régime et de l'état du Compte du Régime de pensions du Canada. En outre, l'actuaire en chef doit présenter, avant les examens quinquennaux des gouvernements fédéral et provinciaux ou dans le cadre de tels rapports, les résultats des calculs prescrits relativement aux taux des cotisations. Il doit également préparer des rapports actuariels réglementaires lorsqu'un projet de loi présenté en Chambre en vue de modifier la Loi pourrait avoir des répercussions importantes sur les estimations antérieures.

Conformément à la Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques, qui a été promulguée le 1er décembre 1986, l'actuaire en chef est tenu de préparer des rapports actuariels triennaux et spéciaux portant sur les modifications apportées aux régimes de pension en ce qui concerne l'application de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, de la Loi sur la pension de la fonction publique, de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, de la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, et en ce qui a trait aux pensions conformément à la Loi sur les juges.

Au moins une fois tous les cinq ans, des rapports actuariels supplémentaires doivent être déposés à la Chambre des communes à l'égard du Compte des prestations de décès de la fonction publique, du Compte des prestations de décès de la Force régulière et de la Caisse des pensions de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge). Même si les lois pertinentes n'exigent pas expressément que l'actuaire en chef prépare ces rapports actuariels, il est d'usage qu'il le fasse.

Le décret C.P. 1968-11/1487 autorise le ministre des Finances à conclure, avec l'une ou l'autre province ayant une loi semblable en vigueur, un accord selon lequel le surintendant des institutions financières doit fournir des services de surveillance en conformité avec la législation provinciale relativement à certains régimes de pension assujettis à la fois à la législation provinciale sur les prestations de pension et à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension. Conformément à de tels accords, le surintendant fournit des services de surveillance relativement aux régimes de pension en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Québec et en Saskatchewan.

Le paragraphe 147.1(17) de la Loi de l'impôt sur le revenu stipule que le ministre du Revenu national peut demander l'avis du surintendant des institutions financières sur toute question relative aux régimes de pension. La plupart des avis demandés portent sur

la déductibilité des cotisations versées par l'employeur au régime de pension et le bien-fondé des sommes transférées, exemptes d'impôt, d'un régime à prestations déterminées à un régime à cotisations déterminées ou à un REÉR. Le paragraphe 147.2(2) de la même Loi prévoit que le répondant d'un régime de pension peut aussi déduire une cotisation à la condition que le ministre du Revenu national accorde son consentement, sur avis du surintendant des institutions financières.

Dans le cadre du Programme d'assurance du Service civil, le gouvernement du Canada offrait des contrats d'assurance-vie à ses propres employés permanents sur une base optionnelle. Aucune nouvelle police n'a été émise depuis l'introduction, en 1954, du Régime de prestations de décès supplémentaires pour la fonction publique et les Forces canadiennes. Les travaux actuels comprennent l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance du Service civil concernant les réclamations consécutives au décès et les demandes relatives aux valeurs de rachat. Environ 3 500 polices, représentant 16 millions de dollars d'assurance, sont encore en vigueur.

Index

Associations coopératives de crédit, 13

Banques, 13

Demandes de renseignements et plaintes

Loi sur l'assurance du Service civil, 23
Loi sur la taxe d'accise, 20

Mandat, 9, 21

Recouvrement des coûts, 21
Régimes de pension, 15
Règles sur les capitaux, 6, 16

Services actuariels à l'État, 15, 17, 22
Sociétés d'assurances, 13
Sociétés de fiducie, 13
Sociétés de prêt, 13
Sociétés d'investissement, 13

Surveillance des :
- banques, 13
- régimes de pension, 15
  - sociétés coopératives de crédit, 13
  - sociétés d'assurances, 14
  - sociétés de fiducie, 13
  - sociétés de prêt, 13
  - sociétés d'investissement, 13

(Voir également le rapport annuel du surintendant des institutions financières, 1991.)